



Roquefort-des-Corbières

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Commune de Roquefort des Corbières

**ARRÊTÉ**

**d'opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Roquefort des Corbières**

Le maire de Roquefort des Corbières,

Vu la déclaration préalable présentée le 23 février 2023 par Monsieur OLIVE Frédéric  
4 lotissement Pujol – 11540 Roquefort des Corbières et enregistrée par la mairie de  
Roquefort des Corbières sous le numéro DP0113222400011 – C 164

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 10 novembre 2005 modifié le 3 juin 2007, le 14 septembre 2011, le  
3 décembre 2012, le 18 juillet 2014, 20 juin 2016, rendu exécutoire le 21 juin 2017, révisé le  
25 octobre 2007, le 2 septembre 2008 et le 18 juin 2018 - Zone A1

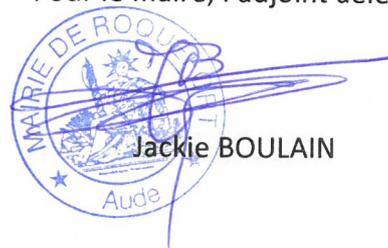
- La projet se situe en zone A1 et le PLU de la commune n'autorise que les  
abris démontables en matériaux bois.

**ARRÊTE**

**Article unique**

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Fait à Roquefort des Corbières  
Le 27 février 2024  
Pour le maire, l'adjoint délégué

  
Jackie BOULAIN

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales*

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception.** A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.